



## Contrat annualisation chauffeur car secretaire

Par helia, le 07/12/2008 à 09:49

j'ai reçu une promesse de embauche si j'avais mon titre professionnel de conducteur de car. Arrivée en septembre, je commence à travailler et mon patron me donne le contrat de travail à signer.... C'était bien indiqué un CDI sauf que c'est en contrat d'annualisation. Je fais donc les transports scolaires le matin et le soir et quand le matin j'ai terminé je vais au bureau pour être assistante commerciale dans le tourisme. Le problème c'est que je suis payée 8.82 € de l'heure. Que je n'ai pas droit aux congés payés (puisque le contrat d'annualisation fait un cumul des heures supplémentaires pour les reporter sur les vacances scolaires). Du coup je suis toujours dans l'entreprise, j'ai un mercredi après-midi sur deux en RTT (je travaille tout de même de 7 h du matin jusqu'à 13 h 30 pour avoir ce petit restant d'après-midi) et l'autre mercredi à temps plein je pars de 7h pour finir le scolaire à 13 h 30 aussi sauf que j'ai 30 mn pour retourner au bureau et que du coup, commençant à 14 h je ne peux pas manger. Je n'ai pas droit aux primes panier car ce n'est qu'à partir de 13 h 31. Je fais au total 47 heures de travail par semaine voire 48. J'ai une partie de mes heures supplémentaires payées et j'aurai probablement droit à deux jours à Noël. Non payé bien sûr. Ensuite en janvier le tourisme reprend et on m'a déjà dit que ce n'était pas possible d'avoir 3 semaines sauf non payé bien sûr. On n'aura jamais un vrai CDI car il paraît que ce n'est pas possible de payer des congés payés à tout le monde. bn cest sympa ca